

AVIS DE COURSE

ANTOINE ALBEAU SERIES 12 13 et 14 JUIN 2026

Championnat de France Longue Distance Windsurf

Grade 3

Longue distance moins de 15 ans Windsurf

Grade 5

WINGFOIL

Grade 5

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un concurrent ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre concurrent pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE LIGUE DE VOILE NOUVELLE - AQUITAINE

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B y compris la RCV B8
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, chartes et Règles techniques et les Règles techniques et de sécurité des supports à foils en compétition.
- 1.4 L'annexe T conciliation sera appliquée
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site de l'épreuve www.antoinealbeuseries.com
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale au tableau d'affichage situé à côté de la tente de confirmation des inscriptions le 12/06/2026 à partir de 10 heures

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera le tableau d'affichage situé à côté de la tente de confirmation des inscriptions
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un concurrent ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les concurrents.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte à tous les concurrents âgés de **12 ans révolus et plus en windsurf et wingfoil**
Le championnat de France est ouvert aux concurrents âgés de 15 ans et plus (L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours année du championnat)
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription
 - a) Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - d'une licence temporaire FFVoile (sauf participant au championnat de France) ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - b. Les participants aux championnats de France doivent avoir obligatoirement une Licence FFVoile club
 - c. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger b
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - d. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2. Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis sur le site ANTOINE ALBEAU SERIES jusqu'au 11/06/2026
- 4.4 *Les numéros de voile seront obligatoires pour les Windsurfs et devront être confirmés à la confirmation de l'inscription. Tout changement de numéro devra être signalé 1 heure avant le premier signal d'avertissement au comité de course*
Les Wing se verront attribués un dossard au moment de l'inscription et à restituer à la fin de l'épreuve au moment du dernier élargement sortie de l'eau
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un concurrent doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE LIGUE DE VOILE NOUVELLE - AQUITAINE

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	moins de 18 ans	>= 18 ans
windsurf	70 €	90 €
wingfoil	70 €	90 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter

Fin8 PROGRAMME (toutes séries)

8.1	12/06/2026	Confirmation des inscriptions	9h 12h
-----	------------	-------------------------------	--------

8.3 Jours de course : signal d'avertissement

Date	heure	classe(s)
12/06/2026	13h	toutes
13/06/2026	8 heures	toutes
14/06/2026	8 heures	toutes

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour
windsurfer	6
wingfoil	6

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 19 heures.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9;1 [NP] [DP] les concurrents peuvent être contrôlés à tout moment. Le non-respect du port des équipements de sécurité (cf règle 18 de cet avis de cours) engendra une pénalité.

10 LIEU

10.1 Le plan du site de la course est donné en annexe A. il est localisé à La Couarde sur Mer Promenade Antoine Albeau, Plage du Peu Ragot

10.2 La zone de course est donnée en annexe B

11 LES PARCOURS

Les parcours seront présentés au briefing coureur. La compétition se fera en course longue distance ou slalom en fonction des conditions météo d'une distance supérieure à 6 milles.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12.1 La RCV B4.44 s'applique. (Pénalité 360°)

- 12.2 Sur le départ au vent de travers (slalom, ...), un seul BFD pourra être retiré dans les courses. À partir du deuxième BFD, la pénalité sera DNE (ceci modifie RCV 30.4)

14 CLASSEMENT

- 14.1 La RCV B8.A8 s'applique

- 14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *l'organisation*.

- 15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- **Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.**

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18 MATÉRIELS DE SÉCURITÉ

Les Règles techniques et de sécurité des supports à foils en compétition s'appliquent.

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/regles_securite_foil-et-kite-valide-ca-27-sept-25.pdf

Tous les concurrents devront avoir un bout de remorquage de 5 m de long.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE LIGUE DE VOILE NOUVELLE - AQUITAINE

21 PRIX

Les titres suivants seront décernés si les minima de participation sont atteints :

=> 1 Titre de Champion de France Windsurf Longue Distance H (toutes séries confondues) si plus de 30 participants

=> 1 Titre de Championne de France Windsurf Longue Distance F (toutes séries confondues) si plus de 12 participantes

Si l'un des quotas n'est pas atteint, le Titre de championnat de France sera un prix open

Si le minima de 30 inscrits n'est pas atteint, l'épreuve sera transformée en Critérium National Longue Distance.

D'autres prix seront également distribués.

Pour les moins de 15 ans

Pour les wingfoil

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter [Antoine Albeau : a2f192@compuserve.com](mailto:a2f192@compuserve.com)

rescription 1(*)

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE



